

# UTILISATION SÉCURITAIRE DES SYSTÈMES D'ARRÊT DE CHUTE (HARNAIS) – THÉORIE ET PRATIQUE

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

*« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »*

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

## CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Les harnais doivent être en conformité avec l'article 346 et 347 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., c.S-2.1, r.19.01).

### Pour l'entreprise (session en entreprise)

- S'assurer de la présence d'un gestionnaire dans le but :
  - De faire connaître la politique de l'établissement concernant l'utilisation sécuritaire des systèmes d'arrêt de chute
  - D'accorder un suivi à des éléments abordés lors de la formation (s'il y a lieu)
- Fournir un local approprié pour la session de formation

### Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

Le conseiller de Via Prévention peut vous aider dans l'évaluation des conditions préalables. Afin de convenir des modalités pour les exercices pratiques, nous vous invitons à communiquer avec nous pour bénéficier de ce service.

## **CLIENTÈLE VISÉE**

Tout travailleur qui effectue un travail en hauteur et qui utilise un harnais, superviseurs, contremaîtres d'entretien et membres du comité de santé et de sécurité de l'établissement.

Note : Des harnais avec des absorbeurs d'énergie, des cordons d'assujettissement ou des enrouleurs-dérouleurs, sont requis pour la partie pratique de cette formation.

## **OBJECTIF GÉNÉRAL**

Connaître les risques reliés à l'utilisation des systèmes d'arrêt de chute et les procédures sécuritaires d'utilisation, d'ajustement et d'inspection.

## **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Identifier les principaux composants des systèmes d'arrêt de chute.
- Lecture des étiquettes, effectuer les vérifications avant utilisation, observer les procédures sécuritaires d'utilisation.
- Connaître la politique d'établissement concernant l'utilisation des harnais (s'il y a lieu).
- S'assurer que les éléments théoriques sont intégrés dans les conditions réelles de travail (exercices pratiques : inspection et ajustement).

## **CONTENU DU COURS**

### 1. Notions préalables Introduction

- Définition de la réglementation
- Normes
- Équipement de protection individuel
- Mesures de sécurité particulières avec le système d'arrêt de chute

## 2. Notions techniques

- Description du système de limitation de déplacement
- Description du système d'arrêt de chute
- Les classes des harnais
- Les points d'ancrage
- La ligne de vie
- Le cordon d'assujettissement
- L'enrouleur-dérouleur
- L'absorbeur d'énergie
- La planification des travaux
- Le calcul de la distance totale de chute
- La méthode de travail
- Le sauvetage en cas de chute (récupération)
- Inspection du système d'arrêt de chute
- La mise hors service
- L'entretien du système d'arrêt de chute
- L'ajustement du harnais de sécurité

### **APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

Exposé et animation assistés d'outils audiovisuels.

### **MATÉRIEL REMIS À L'ENTREPRISE**

- Une fiche technique sur l'inspection des harnais

### **MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS**

- Fiche d'inspection

### **ÉVALUATION**

Examen écrit et exercices pratiques sur les lieux de travail.

## **DURÉE**

3 heures incluant le contenu théorique, l'exercice pratique et l'examen écrit.

## **ATTESTATION**

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée du cours, et ce en deux formats : 8.5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur avec la mention de les distribuer aux employés.



VIA PRÉVENTION